

# L'ACQUISITION D'ESCLAVES EN AFRIQUE OCCIDENTALE MÉDIÉVALE (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> SIECLE)

**Amon Guy Serge ATCHIE**

*Université Péléforo Gon Coulibaly (Korhogo, CÔTE D'IVOIRE)*  
atchieamon@gmail.com

## Résumé

*L'histoire de l'esclavage dans les États de l'Afrique occidentale médiévale n'est plus à expliquer. Cependant, l'acquisition de l'esclave en Afrique noire est moins connue dans cette partie du continent africain au Moyen-Âge. Les spécialistes de l'histoire ouest africaine médiévale n'abordent le thème que lorsqu'ils étudient les faits politiques, sociaux et économiques des États de l'Afrique occidentale. À ce titre, les informations qu'ils donnent sur le sujet sont partielles et générales. Si l'acquisition d'esclaves dans les États ouest africain à l'époque précoloniale et contemporaine est bien connue, ce n'est pas le cas de l'époque médiévale. Or, la production d'esclave est l'une des institutions reconnues qui a occupé une place importante en Afrique occidentale médiévale. Face à ce constat, nous voulons savoir : d'où proviennent les esclaves en Afrique à l'époque médiévale. L'objectif de cette étude est d'élucider les modes de production d'esclave en Afrique occidentale entre le X<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Spécifiquement, nous voulons analyser les sources de production des esclaves et la méthode d'acquisition. Les actions pénales et les actes répressifs sont les voies qui ont permis aux Africains du Moyen-Âge d'acquérir des esclaves. Les documents qui nous ont permis d'élaborer ce travail sont essentiellement des sources et des livres écrits par des auteurs européens en particulier et des ouvrages d'histoire et de géographie modernes en général.*

**Mots clés :** *Source de production, Esclaves, Commerce, Afrique occidentale, Moyen-Âge*

## Abstract

*The history of slavery in the states of medieval West Africa is no longer to be explained. However, the acquisition of the slave in black Africa is less known in this part of the African continent in the Middle Ages. Specialists in medieval West African history only approach the theme when they study the*

*political, social and economic facts of the states of West Africa. As such, the information they provide on the subject is partial and general. While the acquisition of slaves in West African states in pre-colonial and contemporary times is well known, this is not the case in medieval times. However, slave production is one of the recognized institutions that occupied an important place in medieval West Africa. Faced with this observation, we want to know: where did the slaves come from in Africa in medieval times. The objective of this study is to elucidate the modes of slave production in West Africa between the tenth and sixteenth centuries. Specifically, we want to analyze the sources of slave production and the method of acquisition. Penal actions and repressive acts are the avenues that allowed medieval Africans to acquire slaves. The documents that allowed us to develop this work are essentially sources and books written by European authors, in particular, and works of modern history and geography in general. Our plan is based on three axes.*

**Keywords:** *Source of production, Slaves, Trade, West Africa, Middle Ages*

## **Introduction**

L'histoire des esclaves ne date pas de l'époque du commerce portugais sur la côte de l'Afrique occidentale avec les tribus locales africaines. Depuis l'Antiquité, l'esclave existait dans toutes les sociétés africaines. Il servait les rois, les hauts dignitaires, les nobles et les familles aisées et de haut rang V. Fernandes (1951, p. 11). Il s'occupait également des travaux domestiques, champêtres et était enrôlé dans l'armée. Dans les sociétés africaines l'esclave n'était pas une marchandise à vendre, l'on acquérait gratuitement par don en signe de reconnaissance ou d'amitié. Sont esclaves les prisonniers de guerre, les personnes condamnées pour des fautes graves A. A. de Almada (1842, p. 22), les criminelles et quelque rare fois les enfants des parents qui ont contracté des dettes et qui sont incapables de rembourser. On naît esclave et on peut être affranchir pour devenir libre.

L'arrivée des Navigateurs portugais dès les premières instances du XV<sup>e</sup> siècle sur la côte ouest-africaine survie des échanges entre les Portugais et les peuples côtiers ouest-africains

n'a fait qu'intensifié la traditionnelle coutume des Africains : celle d'offrir l'esclave en signe de reconnaissance et d'amitié. Cette coutume permit aux Navigateurs portugais de recevoir de la part du roi Batimansa des esclaves et de l'or ce qui leur a permis de nouer de grande amitié V. Fernandes (1951, p. 34). Deux grandes pratiques furent à la base de la production d'esclaves en Afrique occidentale médiévale : les verdicts pénaux et les actions répressives. Quels sont les moyens d'acquisition d'esclaves en Afrique occidentale médiévale ? En d'autres termes : comment devient-on esclave en Afrique occidentale à l'époque médiévale ? L'objectif principal est d'élucider les modes d'acquisition d'esclaves en Afrique occidentale entre le X<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Spécifiquement, nous voulons analyser les moyens et les méthodes d'acquisition des esclaves. Les documents de travail sont essentiellement des sources et des livres des auteurs européens, et portugais en particulier et des ouvrages d'histoire et de géographie modernes en général. Le plan de notre travail se décline en trois axes. L'axe 1 analyse les actes passibles de sanctions judiciaires ; l'axe 2 étudie les types de procès et l'axe 3 analyse les actions répressives.

## **1. Les actes passibles de sanctions judiciaires**

Dans les États ouest africains médiévaux, les vols, les pratiques de la sorcellerie, le non-respect des coutumes et interdits sont sanctionnés par le pouvoir judiciaire. En Afrique occidentale, les criminels des droits communs sont également réduits en esclave. L'auteur de ces actes encoure une peine sévère qui va jusqu'à la mort ou sa réduction ainsi que sa famille en esclavage. Cette partie de notre travail analyse les actions pénales.

### *1.1. Les cas de vols*

Dans les États ouest africains médiévaux, l'auteur d'un vol est sévèrement puni par la justice. Il risque une peine de mort ou d'être vendu comme esclave. Au XI<sup>e</sup> siècle, Al-Bakri nous apprend qu'à Taranka, ville que V. Monteil identifie au Fouta-Toro actuel, la victime d'un vol peut, à son choix, vendre le voleur ou le tuer, Al-Bakri dans J. Cuoq (1070, p. 97). Nous pensons que la victime du vol opterait pour la première option c'est-à-dire vendre son voleur d'autant plus que la vente des captifs est une pratique courante au Soudan occidental à cette époque. D'autres États faisaient sans doute pareille. Au Ghana, si quelqu'un est interné dans la prison royale, on n'entend plus parler de lui (Al-Bakri dans J. Cuoq (1070, p. 99). Cette fameuse prison ne serait-elle pas une métaphore pour caractériser la vente des personnes ayant commises des forfaits ? Nous pensons que la prison dont parle Al-Bakri est une allusion faite à la vente des criminels des droits communs. Une fois vendus, on entend plus parler d'eux. Nous savons que le royaume de Ghana est un grand marché d'esclaves pour les marchands arabo-berbères entre le Xe et le XI<sup>e</sup> siècle.

Sur les côtes de l'Afrique occidentale, il y a un royaume appelé Falupo. Les Falupos habitent la côte de la Casamance jusqu'à Cacheo. Le roi de ce royaume s'appelait Mansa Falup. Ce roi ne tolère pas les actes de vols dans son royaume. Il punit sévèrement les voleurs. Quand ils ne sont pas vendus comme esclaves, ils sont souvent tués sur-le-champ. Ainsi, en 1500, ce roi avait une sœur qui lui avait volé un peu de riz. Le roi même, de sa main, lui creva un œil. Et la même année, trois membres de sa famille avaient volé sur sa terre, le roi les fit poursuivre et ils furent arrêtés et il les fit venir devant lui et là même, en sa présence, il ordonna de leur couper les deux mains, chacune au-dessus du coude et les deux jambes au-dessus du genou, de leur crever les deux yeux et ensuite il leur fit couper la tête et après tout cela, il ordonna de les suspendre par le dessous des bras

attachés à un pieu sur les chemins où ils avaient commis leur forfait, V. Fernandes (1951, p. 63-65). Le roi avait fait subir cette punition sévère aux membres de sa famille pour servir de leçon à ses sujets. Cela signifie que quiconque s'adonnera à des actes de vols dans son royaume, subira le même sort si d'aventure il n'est pas vendu comme esclave. À côté du vol, la violation des interdits et les coutumes conduisent aussi à l'esclavage.

### ***1.2. La violation des interdits et coutumes***

Dans les États ouest africains au moyen âge, la violation des interdits et coutumes conduit à l'esclavage. Sur les côtes africaines, les rois de certains États ne tolèrent pas ceux qui ne respectent pas les interdits et les coutumes du pays. Ils sont vendus comme esclaves. En effet, enfreindre les lois ou les coutumes du royaume, est un excellent moyen pour les rois de réduire leurs sujets en esclavage. En effet, il y a une tribu de noirs qui vit dispersée parmi les Jolofs, Barbacins et les Mandingues, et que ceux-ci regardent comme des Juifs ; ils sont très beaux, surtout les femmes ; les hommes ont le nez long. Les rois de ces royaumes défendent aux gens de cette tribu d'entretenir des relations sexuelles avec leurs sujets. Si un de ces Juifs a des rapports avec une femme du pays ou un homme du pays avec une Juive, les deux coupables sont vendus comme esclaves.

Les sources ne donnent raisons de cette interdiction de relation entre cette tribu et les habitants du Jolofs, Barbacins et les Mandingues. Peut-être sont-ils considérés comme des tribus inférieures. Dans ces royaumes c'est-à-dire les royaumes Jolofs, Barbacins et Mandingues, il y a une formule de serment, nommée socano camete, dont l'usage n'est permis qu'aux rois et aux nobles. Un homme du peuple qui l'emploie est vendu comme esclave A. A. de Almada (1842, p. 22-25). Dans le royaume des Beafares, il y a aussi une loi qui interdit les habitants de commencer la récolte des fruits sauvages avant que

le chef en ait donné la permission, particulièrement de ceux de l'arbre appelé mananacho. Quiconque contrevient à cette loi est vendu comme esclave A. A. de Almada (1842, p. 59). La violation des interdits du pays conduit donc à la servitude en Afrique occidentale médiévale. Les rois sont très fermet là-dessus car cela représente souvent une bonne raison pour ne pas dire une bonne occasion de se procurer des esclaves.

### *1.3. Les cas de sorcellerie*

La pratique de la sorcellerie est condamnable dans certains États ouest africains au moyen âge. Sur les côtes, certaines tribus vendent comme esclaves les personnes accusées de la sorcellerie. Les rois sont très sévères envers les sorciers, qui sont réduits en servitude ainsi que tous leurs parents. Dans le royaume de Casamance, quand un homme meurt, on le porte à sa tombe sur une espèce de brancard couvert d'une étoffe noire ; les porteurs sautent de droite et de gauche comme des furieux au son des instruments, et de temps en temps, des Noirs, appelés Jabacozes, demandent au défunt quel est celui qui l'a tué. Si les porteurs s'arrêtent devant quelqu'un, on déclare aussitôt qu'il est coupable, et il est vendu comme esclave ainsi que toute sa famille ; ce qui est une ruse inventée par le roi et son conseil pour se procurer des esclaves ou réduire en esclavage un concurrent au trône afin de s'emparer de ses biens. Si l'on n'en veut à personne, le cadavre ne s'arrête pas, et celui qui lui fait des questions déclare qu'il est mort de maladie A. A. de Almada (1842, p. 41). Cette pratique existait encore de nos jours chez certains peuples ouest africains où le cercueil du défunt est porté pour désigner l'auteur de sa mort. Dans les sociétés ouest africaines médiévales comme c'est le cas en Casamance, les personnes désignées par le défunt sont considérées comme des sorcières et sont immédiatement vendues comme esclaves ainsi que tous les membres de leur famille.

Pourtant, il y a des innocents parmi les gens réduits en esclavage par ce procédé. Les rois de ce pays ont encore imaginé un autre moyen pour taxer leurs sujets de sorciers et les vendre comme esclaves. En effet, par une loi de ce pays, celui qui tombe d'un palmier et meurt sur le coup est regardé comme un sorcier. Les serviteurs du roi entrent dans sa maison, prennent sa femme et ses enfants et les vendent comme esclaves. Ce cas arrive assez fréquemment, car le pays est rempli de ces arbres, et les Noirs sont obligés d'y monter souvent pour préparer le vin de palmier qu'ils aiment beaucoup A. A. de Almada (1842, p. 41). C'est de cette façon que le roi s'acquitta d'une dette à l'égard d'Almada en 1570 où 40 personnes furent ainsi vendues C. de Lespinay (2012, p. 131). Dans les États ouest africains médiévaux, l'auteur de vols, de violation d'un interdit et de la sorcellerie est vendu comme esclave s'il n'est pas tué. Mais s'il arrive que l'auteur de ces crimes nie les faits qui lui sont reprochés, on a recours à un jugement pour faire toute la lumière sur l'accusation

## 2. Les types de procès

Les personnes qui ne sont pas pris en flagrant délit mais qui sont accusées d'un acte de malversation quelconque, passent devant la justice pour se faire entendre. Le jugement est rendu par les rois et si le verdict peine à tomber, ils procèdent par jugement de l'eau rouge.

### 2.2. *Le jugement des rois*

Les rois jugent eux-mêmes leurs sujets accusés d'une infraction. Ils sont assistés de quelques vieillards qui sont leurs notables ou leurs conseillers. En effet, dans les États d'obédience animiste, les procès sont jugés par les rois assistés de leurs notables alors que dans les États musulmans comme au Songhay, c'est le jurisconsulte ou le cadi qui a cette charge. En Casamance, un État animiste, les rois tranchent eux-mêmes le verdict. Le jugement est verbal. L'accusé d'un vol ou d'un crime

quelconque fait entendre sa version des faits au roi et ses notables en présence d'un témoin. L'accusateur en fait autant A. A. de Almada (1842, p. 40). Celui qui a raison est dédommagé et le coupable subit la rigueur de la loi. Il est comme nous l'avons déjà dit, tué ou vendu comme esclave ainsi que sa famille. Mais quand, malgré l'exposition des versions des faits par les deux parties c'est-à-dire de l'accusé et l'accusateur assistés de leurs témoins respectifs, l'affaire reste douteuse, autrement dit, si l'on ne sait pas qui a raison et qui a tort, le roi et ses notables font recours au jugement de l'eau rouge pour trancher le verdict.

### ***2.2.1. L'épreuve par l'eau comme quête de vérité en justice***

L'épreuve par l'eau ou le jugement de l'eau rouge, est une pratique couramment admise dans les États ouest africains médiévaux surtout dans les États animistes. Cette eau tire son nom de la couleur que lui donne une espèce d'écorce d'arbre qu'on y fait infuser. On la fait boire aux deux parties, et celle des deux qui vomit la première gagne son procès. Cette manière de rendre la justice remonte depuis le royaume de Ghana. Au XI<sup>e</sup> siècle, Al-Bakri dans J. Cuoq (1070, p. 104). note à ce sujet :

« Au pays de Ghana, l'épreuve par l'eau est admise en justice. Voici comment : si quelqu'un est accusé de vol, de meurtre ou de tout autre délit, il est conduit au roi. Celui-ci prend un morceau très mince d'un bois au goût âcre et amer et le fait tremper dans l'eau. Il oblige ensuite l'accusé à en boire. Si ce dernier vomit le liquide, il est reconnu innocent et on le félicite. Si au contraire, il le garde, il est déclaré coupable ».

Dans le royaume de Casamance, les rois font recours à l'épreuve par l'eau pour rendre la justice. Celui qui garde le liquide dans son estomac est déclaré coupable et est vendu comme esclave ainsi que sa famille. Mais beaucoup de personnes meurent à la suite de cette épreuve. Ce sont surtout celles qui sont riches et dont le roi désire hériter, car celui qui



présente l'eau à l'individu dont on veut se défaire à soin qu'il en boive le dernier, et avant de la lui offrir, il y trempe le bout de son doigt qui est enduit d'un poison très subtil, qui le fait succomber en peu d'heures. Dans ce cas il est déclaré coupable et ses biens sont confisqués au profit du roi. Quelques fois même celui-ci fait vendre ses enfants comme esclaves A. A. de Almada (1842, p. 40).

Selon C. de Lespinay (2012, p. 132), il ne semble pas que le roi ait créé des lois pour s'enrichir ou s'approprier un maximum d'esclaves car il n'avait pas cette autorité face à son gouvernement, composé d'anciens qui représentaient les principaux lignages de son royaume. Il s'agit de normes que les Portugais n'ont pu expliquer autrement faute d'informations suffisantes. Il est vrai que la procédure de « l'interrogation du mort » au cours de laquelle le mort est censé désigner le « sorcier » qui l'a tué à laquelle fait allusion le premier texte d'Almada était suivie en général d'une ordalie ou d'une exécution du sorcier désigné. Dans cet exemple, le roi trouve plus profitable de vendre le condamné en y ajoutant toute sa famille, non prévue par la procédure puisque la condamnation pour sorcellerie est personnelle.

De même, le second texte nous montre qu'une personne qui tombe d'un palmier est considérée comme « punie » par une divinité pour une faute qu'il aurait commise, entraînant alors la saisie de ses biens et la vente de sa famille. Comme dans le premier texte, la « condamnation » qui aurait dû rester personnelle est étendue à toute la famille pour les besoins du commerce royal. Si le roi n'a donc pas créé de lois pour s'approprier des esclaves, il a cependant eu assez de pouvoir pour les interpréter selon ses intérêts, détourner les sanctions habituellement attachées à la personne et les étendre à la famille afin de se procurer des esclaves sans frais. Les vols, la sorcellerie, la violation des interdits, des lois et des coutumes mènent à l'esclavage dans les États de l'Afrique occidentale au

moyen âge. Ces pratiques sont fréquentes en Afrique occidentale surtout dans les royaumes côtiers. Mais le nombre d'esclaves produit par ces voies est inférieur par rapport au nombre d'esclaves produit par les guerres, les razzias et les rapt.

### **3. Les actes répressifs : une autre source de production d'esclaves en Afrique occidentale médiévale**

Les guerres de conquête, les razzias et les rapt sont en effet les voies de production des esclaves en masse. Elles ont été encouragées par la traite arabe puis européenne. Les auteurs sont les rois et leurs armées, les bandes de brigands, les pirates mais aussi les Étrangers comme les Berbères et les Portugais qui se sont aventurés dans les États de l'Afrique occidentale. Les personnes réduites en esclavage par les guerres, les rapt, les razzias ou sont devenus esclaves par naissance, sont vendus ou conservés pour servir leur maître. Il est donc important d'analyser cette mode de production des esclaves en Afrique occidentale au moyen âge. Plusieurs méthodes furent utilisées par les Africains pour se procurer des esclaves. Les chefs des tribus pratiquaient des razzias, les rapt et se faisaient la guerre pour se procurer de prisonniers et réduire en esclave.

#### ***3.3. Les guerres de conquête***

La société africaine au Moyen Âge proscrit la vie solitaire et l'individualisme. Avant l'arrivée des puissances européennes, les peuples de l'Afrique pratiquaient la traite des captifs à l'intérieur du continent. Le but de cette pratique fut essentiellement de réinsérer socialement des individus qui avaient perdu leur famille à la suite des catastrophes naturelles et des guerres d'expansion territoriale. Le plus important pour les Africains, c'est une vie communautaire basée sur de puissants rapports familiaux en vue « d'une vie ordonnée et sûre » H. J. Pope (1969, p. 37). Dans cette vie communautaire, l'homme ne compte qu'en tant qu'élément d'un ensemble

harmonieux et homogène. La valeur et l'importance de l'homme s'aperçoivent lorsqu'il est ou appartient à un groupe social organisé selon les valeurs sociales. Dans cette tendance, un individu solitaire ou isolé n'avait aucun espoir de survie G. Mbaye (1978, p. 162). En effet, à cette époque, le fait de s'emparer par la force d'un homme ou d'un petit groupe de personnes isolées, constitua un moyen nécessaire de leur garantir un environnement agréable et leur offrir des conditions meilleures pour s'adapter à l'espérance temporelle.

Les chefs des puissantes communautés villageoises et des puissantes tribus africaines, se basèrent sur la conquête et sur les guerres pour se faire du butin d'esclaves. L'ambition et la vanité dressaient les chefs les uns contre les autres. L'envie, les jalousies effrénées et les révoltes subites des vaincus poussèrent sans cesse à la guerre. La guerre devint à cette période le moyen prépondérant et incontournable de se procurer des captifs. Après la bataille, le vainqueur ne se contentait pas de s'emparer des combattants qui n'avaient pu fuir, mais il pénètre dans le territoire du perdant et prend des captifs parmi les populations des régions frontalières G. Mbaye (1978, p. 163). Parmi ces captifs, les hommes libres de hauts rangs et de bonnes conditions financières qui sont faits prisonniers et qui pouvaient donner une rançon sont généralement libérés moyennant le « paiement de deux esclaves de bonne qualité » M. Park (1800, p. 433).

La guerre fut l'une des méthodes les plus efficaces pour se procurer des esclaves en Afrique pendant la traite des Noirs. Vaillants guerriers, les peuples des tribus africaines furent en perpétuel conflits pour se faire des esclaves et les vendre aux Européens. La tribu de nègres appelés Chaos font toujours la guerre avec les Banhuns ; quoiqu'ils appartiennent à la même nation, ils sont très-vaillants et leur roi est allié des Portugais auxquels il vend une grande quantité d'esclaves A. A de Almada (1842, p. 58).

Le nombre d'esclave vendu par les Noirs pendant les commerces Portugais aux Européens sur la côte africaine pousse

André Alvarez de Almada à écrire : « La rivière de Santo-Domigo est celle de toute la Guinée qui fournit le plus d'esclaves, car plusieurs nations viennent y en acheter » A. A. de Almada (1842, p. 49-50). Ces esclaves vendus sont le fruit des guerres de conquête, des raids, des razzias, etc. Enrôlés dans la tendance du commerce des Noirs dont les bénéficiaires sont les plus importants que ceux obtenus avec le commerce des autres marchandises africaines, les chefs et rois africains adoptèrent des attitudes inhumaines pour se faire des richesses. L'intensification du commerce des esclaves entraîna la création en Afrique des centres de commercialisation d'esclaves.

### *3.3.1. Les razzias et les raptés*

Ainsi, les personnes razziaées sont vendues et intégrées dans la collectivité qui les paie en leur conférant une identité nouvelle. Ces personnes, devenues esclaves, abandonnaient leurs patrons et leurs identités en adoptant ceux de leurs maîtres. Ce changement de statut des esclaves n'a aucun impact sur le groupe social qui intègre ces esclaves. Mbaye Gueye écrit que « cette intégration ne représentait aucun danger pour le groupe. Elle ne pouvait pas modifier fondamentalement l'équilibre initial de la collectivité, car elle ne concernait qu'une toute petite minorité d'individus » G. Mbaye (1978, p. 162). La forte demande de main-d'œuvre en Europe et la mise en valeur du Nouveau Monde ainsi que l'énorme profit que procure la vente des esclaves accrurent de manière assez sensible le volume du commerce des esclaves en Afrique. L'intérêt matériel et financier que procurèrent le commerce des esclaves poussèrent la plupart des tribus africaines et les seigneurs à pratiquer les razzias et à multiplier les raids contre les produits européens pendant le moyen âge.

Idrissi (1866, p. 90) mentionne que : « les gens du Lemlem sont toujours en butte aux incursions des peuples voisins qui les réduisent en servitude (...) et qui les amènent dans leur pays pour les vendre aux marchands par douzaines. Il en sort

annuellement un nombre considérable destiné au Maghreb occidental ». Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la construction des forts et entrepôts par les Européens sur la côte ouest-africaine va augmenter le volume et la demande d'esclaves. Les traitants africains ne sachant que faire pour répondre à cette demande incessante d'esclaves vont se lancer dans la conquête des esclaves. L'Africain devint ainsi un animal en perpétuel danger. Les différentes tribus consacrèrent leurs années pour se défendre mais aussi pour razzier les tribus faibles et non organisées. Les Africains vendirent toutes catégories sociales de Noirs aux Européens. André Alvarez de Almada (1842, p. 28 et 36) écrit que : « ... les esclaves qu'ils vendent ont été pris à la guerre, condamnés en justice et quelque fois même volés ». Continuant son écrit, il mentionne que :

« Les Mandingues n'ont pas d'esclaves parce qu'ils ne sont pas en commerce avec les Portugais ; et s'il se vend quelquefois des gens de cette nation, c'est qu'ils ont été faits prisonniers par les Mandingues, ceux qui habitent les rives de la Gambie venant autrefois souvent les plus attaquer avec un grand nombre d'embarcations, les saisissant pendant qu'ils étaient occupés à pêcher et en emmenant un grand nombre ».

La quête du profit poussa les Africains à l'époque médiévale à faire la chasse à l'homme et à pratiquer le « *kidnapping* ». Les Portugais pratiquèrent la stratégie du kidnapping pour s'acquérir d'esclaves pendant leur exploration sur la côte ouest-africaine. Gomes Eanes Zurara met en évidence la manière dont les Portugais dès leurs arrivées sur la côte ouest-africaine se sont emparés des Noirs pour les faire esclaves et les transporter en Europe. A ce titre, il écrit que :

« Les nôtres se mirent à sa poursuite, sans qu'aucun d'un se souvint de sa grande fatigue. Et bien qu'il fut seul et qu'il vit que les nôtres étaient si nombreux, cet homme voulut montrer que ces armes étaient dignes de lui, et il commença à se défendre de son mieux, en

faisant plus fière contenance que sa force ne le comptait. Afonso Guterres le blessa d'un coup de lance, et l'homme, effrayé par cette blessure, jeta ses armes comme pour s'avouer vaincu. Et les nôtres s'emparèrent de lui non sans un grand plaisir » G. E. de Zurara (1960, p. 81).

Les razzias sur la côte ouest-africaine a véritablement débuté avec la dislocation du dernier plus grand royaume Africain de la boucle du Niger : L'empire songhaï. La section de l'empire songhaï en plusieurs petites entités politiques en statut de tribus ou de petites communautés villageoises favorisa le développement des razzias sur la côte africaine et à l'intérieur du continent. L'hostilité qui a prévalu pendant le commerce portugais sur le littoral ouest-africain entre les différentes communautés villageoises a amplifié la chasse à l'homme sur le continent africain. Partout dans la Guinée, on assiste à des groupes d'individus et des pirates qui sont aux aguets pour s'emparer de leurs semblables A. A. de Almada (1842, p. 61). L'intensification du commerce des esclaves sur le littoral africain par les puissances Européennes a fait perdre à certains rois et chefs de tribus le sens de la responsabilité et du garant de la défense de leur population. Ils n'hésitèrent pas à ordonner la destruction du village qui leur fait des reproches sur le commerce des esclaves et sur la réduction en esclavage de ses habitants J. B. Gaby (1689, p. 49). Le désir de se ravitailler en marchandises européennes, poussa les chefs des tribus et les petites puissantes communautés villageoises à multiplier les opérations de pillage et de razzias pour se procurer des esclaves dont la vente permettait d'assurer leur ravitaillement.

De par les razzias, les marchands européens pouvaient trouver sur ces marchés un grand nombre d'esclaves. Les plus grands marchés d'esclaves en dehors du littoral africain, furent ceux de Ségou, du Bambaréna, du Khasso et du Bambouk M. Park (1800, p. 37 et 38). L'intensification des razzias a permis dans la région de Bambaréna aux différents chefs de créer des

villages des esclaves d'où ils peuvent à chaque fois en prendre pour les échanger contre les produits européens. Pruneau de Pommegorge (1789, p. 76) écrit que : « Dans le Bambaréna, la langue pratique de la servitude amena les classes dirigeantes du pays à constituer des villages qu'ils peuplaient de captifs pris à la guerre ». Chaque fois qu'ils désiraient des produits européens, ils prélevaient des esclaves pour les vendre aux courtiers mandingues et haoussa.

Les razzias intensives sur le continent africain par les chefs, rois et seigneurs entraînent la réduction de la population libre. Désormais, les camps des esclaves sont plus nombreux que la société des hommes libres. Pour Mungo Park (1800, p. 433), le nombre de ces hommes réduits en servitudes et installés dans les villages spéciaux était plus élevé que celui des hommes libres. Leur effectif représentait les trois quarts de l'ensemble de la population. L'intensification des razzias sur la côte ouest-africaine instaura l'insécurité et le banditisme en Afrique pendant le commerce portugais sur la côte. Le vol, les attaques furent au quotidien des populations africaines durant tout le long du Moyen Âge jusqu'à l'abolition de la traite négrière et à la suppression de l'esclavage.

Les razzias ont entraîné aussi la privation des victimes (les esclaves) de leurs droits et de leurs libertés sociales. Dès la capture, l'esclave perd toute autorité et devient comme une marchandise muette. Pendant le commerce des esclaves, tous les captifs raziés, capturés ou raflés à la guerre ne furent tous pas échangés dans les mains des Européens. Certains esclaves furent achetés par les nobles africains et restèrent en Afrique pour servir leurs maîtres. Ces esclaves achetés par les Africains appelés généralement captifs ordinaires sont considérés comme des étrangers et peuvent servir de vente à tout moment. On pouvait les inclure dans les biens que leurs maîtres donnaient en paiement d'objets quelconques ou les mettre en gage chez un créancier soupçonneux.

Le développement du commerce des esclaves en Afrique a entraîné l'intensification des razzias sur la côte ouest-africaine et à l'intérieur du continent tout en instaurant ainsi un climat permanent de luttes fratricides. Aveuglés par la richesse que procure la vente des esclaves, les rois africains consacrèrent la plus grande partie de leurs temps à la guerre. Le pillage, les vols, les rafles de personnes devinrent une chose courante. Cette atmosphère de violence, de haine, de terreur mit la société africaine dans une impressionnante instabilité psychologique et spirituelle. Aucune règles morales et sociales ne furent respectées à cette époque d'intensification du commerce des esclaves sur la côte ouest-africaine.

Les Africains ne furent pas les seuls à pratiquer la razzia. Bien avant le développement du commerce portugais sur la côte ouest-africaine, au moment où les Portugais étaient dans leur phase d'exploration du littoral africain, ils adoptèrent la stratégie de razzia et de « kidnapping » pour s'emparer des Noirs. Gomes Eanes Zurara (1960, p. 104) écrit que :

« Et les nôtres, laissant les uns à leur gauche et les autres à leur droite, avançaient ainsi au milieu d'eux tous ne recueillant que ceux qui étaient de plus faible corpulence afin d'en pouvoir loger davantage dans leur canot. Et ils en prirent ainsi quatorze ; si bien que le nombre de ceux qu'ils capturèrent pensant ces deux jours s'éleva à quarante-huit ».

Les premiers explorateurs portugais pour avoir des informations sur les mœurs et coutumes des populations côtières de l'Afrique de l'ouest et de l'intérieur, rendirent captifs les hommes qui tombèrent sous leurs mains. L'intensification des razzias a pu prendre de l'ampleur en Afrique grâce aux découvertes portugaises qui ont entraîné la mise en valeur du Nouveau Monde et l'exploitation de main-d'œuvre. La présence portugaise et le commerce des esclaves sur la côte ouest-africaine qui rendirent ces derniers très puissants économiquement et politiquement, entraînèrent la convoitise des



autres puissances européennes. Dès lors, on assiste à la présence d'une multitude d'acteurs commerciaux européens sur la côte ouest-africaine. Ce qui va intensifier le commerce sur la côte ouest-africaine au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

## Conclusion

La production d'esclave en Afrique occidentale médiévale s'est faite sous plusieurs formes. À cette époque, les peuples du continent ouest-africain n'aménagèrent guère d'effort pour s'en procurer ou produire des esclaves. Les pratiques telles que le vol, la sorcellerie, le non-respect des lois et des coutumes, les guerres, les razzias et les rapt furent les principaux moyens de production d'esclaves dans les États en Afrique occidentale médiévale. Certaines personnes de par leurs attitudes se firent esclaves eux-mêmes et leurs familles, d'autres par contre sont victimes des préjugés sociaux et d'autres encore le sont par la barbarie et la cruauté des hommes armés. L'Afrique occidentale médiévale a eu dans son évolution une histoire dynamique échelonnée de périodes de stabilités et d'instabilités. Périodes au cours desquelles les peuples et leurs dirigeants se basant sur la justice, sur les pratiques moins recommandées transformaient leurs propres semblables en esclaves soit en marchandises pour les vendre soit leur ôtaient la vie par pur jalousie.

## Références bibliographiques

### Bibliographie

Almada A. A. (1842). *Description de la Guinée*, Paris, Arthus Bertrand, 106 p.

Cada Mosto A. (1895). *Relations de voyages à la côte occidentale d'Afrique 1445-1457*, Tradition Charles Scheffer, Paris, Leroux, 233 p.

Fernandes V. (1951). *Description de la Côte Occidentale d'Afrique (Sénégal au Cap de Monte, Archipels : 1506-1510)*, Tradition Th. Monod, Bissau, CDEDG, 227 p.

Fernandes V. (1951). *Description de la Côte d'Afrique de Cueta au Sénégal (1505-1507)*, Th. Monod et P. de Cenival, Paris, Lacrosse, 214 p.

Gaby J.-B. (1689). *Relation de la Nigritie contenant une exacte description de ses royaumes*, Paris, Fayard, 431 p.

Idrissi A. (1866). *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, Traduction Dozy et Goeje-Leyde, 391p.

Pommegorge P. (1789). *Description de la Nigritie*, Amsterdam, Maradan, 148p.

Pope H. J. (1969). *La traite des noirs à travers l'atlantique 1441-1807*, Paris, Fayard, 438 p.

Zurara G. E. (1960). *Chronique de Guinée*, Dakar, IFAN, 379 p.